

Commune de LAGNEY
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DU 25 OCTOBRE 2024

Réunion publique

Convocation légale du 18 octobre 2024

Lieu : Salle verte

Heure de début : 20h35

Heure de fin : 21h10

Présidence : Monsieur le Maire, Bernard CHÉNOT

Secrétaire de séance : Madame Ariane REMY

Conseillers présents :

M. Bernard CHÉNOT, M Laurent PERRETTE, Mme Inès DESBOIS,
M. Alain BAZARD, M. Hervé FOREST, M. Jacques MATHIEU, M. Logan MATHIOT,
Mme Ariane REMY, M. Henri SOYER et Mme Christine THEVENON

Conseillers absents :

M. Stéphane MOURÉ – M. Éric REGHEM – M. Rémi BASTAILLE – Mme Océane BERTRAND.

Procurations :

M. Stéphane MOURÉ donne procuration à M. Laurent PERRETTE

M. Éric REGHEM donne procuration à M. Jacques MATHIEU

M. Rémi BASTAILLE donne procuration à M. Hervé FOREST.

Mme Océane BERTRAND donne procuration à Mme Christine THÉVENON.

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

Ouverture de séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint.

Il désigne la secrétaire de séance, Mme Ariane REMY.

L'ordre du jour est énoncé :

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du PV du Conseil Municipal du 30/08/2024
2. Décision modificative budgétaire
3. Nouvelle convention RGPD
4. Avenant n°1 sur Gros œuvre CRBM
5. Devis pour aménagement du parvis de la mairie
6. Repas du 11 novembre
7. Recensement des voiries communales appartenant à la commune

1. Adoption du procès-verbal Conseil Municipal du 30/10/2024

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler : Aucune

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 30/08/2024.

2. Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le budget 2024, le résultat d'investissement a été repris à la fois en recettes et en dépenses au 001.

<i>BUDGET COMMUNE 2024</i>		INVESTISSEMENT	
<i>Chapitre 001 Résultats antérieurs (2023)</i>		DEPENSES	RECETTES
001	Déficit d'investissement reporté	55 726,50 €	
001	Excédent d'investissement reporté		55 726,50 €

Pour la prise en charge du budget dans HELIOS, la recette d'investissement a été supprimée par la trésorerie.

Afin de rectifier le budget Recette d'Investissement compte 001 : - 55 726.50 €, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Il conviendra de réduire une dépense du même montant pour équilibrer la DM.

Vu les crédits budgétaires prévus,

Il convient de modifier les comptes de dépenses et de recettes d'INVESTISSEMENT comme suit :

<i>BP 2024 COMMUNE</i>		INVESTISSEMENT	DEPENSES/RECETTES
Chapitres / Articles		DEPENSES	RECETTES
23	<i>Immobilisations en cours (opération 202208)</i>		
231	Immobilisations corporelles en cours	- 55 726,60 €	
001	<i>Résultats antérieurs</i>		
001	Excédent d'investissement reporté modifié		- 55 726,60 €
Équilibre du budget Investissement		1 786 975,78 €	1 786 975,78 €

Monsieur Maire demande si des remarques sont à formuler : aucune

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré**, et à l'**unanimité** :

- **VALIDE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- **DEMANDE** que cette décision soit inscrite au budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de ces écritures comptables.

3. Nouvelle convention RGPD 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de Meurthe & Moselle propose à ses collectivités un service d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)**.

La convention actuelle qui formalisait ce partenariat arrive à échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'adhérer au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- De l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- De désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Il convient de s'assurer que cette convention est bien incluse dans le forfait actuel de prestation du CDG 54, sans générer de coût supplémentaire.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, et à l'**unanimité DÉCIDE** :

- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **D'AUTORISER** le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

4. Avenant n°1 sur Gros œuvre CRBM

Lors des délibérations DCM.2024-037 et DCM.2024-043, il a été présenté les travaux de renforcement du plafond dans la partie réhabilitée de la future MAM et de pose d'isolant sous dallage dans la partie Mairie.

Il convient à présent de soumettre au Conseil les devis relatifs à ces travaux dont le marché public a été accordé à CRBM au 29 janvier 2024.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 326 000,00 €
- Montant TTC : 391 200,00 €

Le montant de l'avenant au contrat initial :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 15 308,43 €
- Montant TTC : + 18 370,11 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 4,70 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 341 308,43 €
- Montant TTC : 409 570,11 €

Il est proposé à l'assemblée de valider l'avenant audit contrat.

Ainsi, le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, et à l'**unanimité DÉCIDE** :

- **DE VALIDER** l'avenant au contrat initial relatif au lot 01 : gros-œuvre, VRD d'un montant de + 15 308,43 € HT.
- **D'AUTORISER** le maire à prendre et à signer tous documents et actes relatifs à ladite mission.

5. Devis pour aménagement du parvis de la mairie

Le devis présenté ce jour en conseil a été envoyé en amont par courriel à tous les conseillers municipaux.

Concernant l'avancement des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie-école, Monsieur le Maire signale que des travaux supplémentaires sont à prévoir afin d'aménager le parvis devant la Mairie.

Différentes options ont été présentées par la société chargée du gros-œuvre, Société CRBM :

- ✓ Aménagement à l'aide de pavés en cèdre Gray pour un montant de 19 153,00 € HT
- ✓ Aménagement en enrobé 0/6 noir pour un montant de 7 753,00 € HT

Après en avoir délibéré, avec 8 votes POUR et 6 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- **D'ACCEPTER** la réalisation des travaux supplémentaires énoncés ci-dessus
- **DE VALIDER** le devis de CRBM Lot01 pour un montant de 9.303,60 € TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

6. Repas du 11 novembre

Monsieur le Maire signale qu'un repas sera proposé par l'Auberge du Pressoir de Lucey suite à la cérémonie du 11 Novembre organisée par la Commune de Lagney.

Il a été demandé aux administrés de s'inscrire en Mairie avant le 31 octobre.

À ce jour, nous dénombrons 16 inscrits.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux de pouvoir s'inscrire à cet évènement.

Le tarif du menu, service compris, s'élève à 36 € par personne hors boisson.

Il est proposé que la Commune prenne à sa charge le pot de l'amitié et les boissons pour le repas.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur Le Maire
- **VALIDE** le montant de 36 €/personne.

La dépense sera imputée à l'article 623 du budget communal.

7. Recensement des voiries communales appartenant à la commune

Il est distribué à l'ensemble des Conseillers un tableau de classement des voies communales pour la Commune de Lagny.

Tableau disponible en annexe de ce Compte-rendu.

Suite à l'intervention de Monsieur Serge JEAUNEAU de la société GEOPTIS LA POSTE en date du 18 avril 2024, proposant la mise à jour de la voirie communale, nous avons refait l'inventaire des voies classées dans le domaine public communal.

Il en résulte le tableau non exhaustif ci-joint où sont répertoriées les voies du domaine public de la commune avec leurs longueurs, leurs origines et leurs fins pour un total de 30 342 mètres.

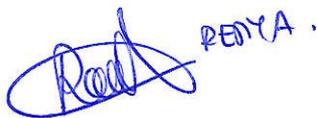
Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, et à l'**unanimité DÉCIDE** :

- **D'ACCEPTER** les propositions de voirie recensée dans le tableau présenté.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Après avoir vérifié que l'ensemble de l'ordre du jour a été traité, M. Bernard Chénot, en sa qualité de Maire de Lagny, clôture le Conseil Municipal à 21h10.

Pour affichage, le 29/10/2024

La secrétaire de séance
Ariane REMY



Le Maire
Bernard CHENOT

